



CCCPS / 2022 / DE034
7.1.1 Budgets et comptes

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 10 février 2022, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Samuel ARNAUD ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Dominique MARCON ; Hervé MARITON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE ; Patricia PUC ; Jean-Philippe ROCHE et Boris TRANSINNE.
Pouvoirs	Rodène BODIN-CASALIS à Catherine MERIEAU ; Jacques BONNET à Denis BENOIT ; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Anne-Marie CHIROUZE à Ruth AZAIS ; Audrey CORNEILLE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Christophe LEMERCIER ; Sarah DUVAUCHELLE à Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON ; Jean-Pierre POINT à Caryl FRAUD ; Frédéric TRON à Jean Philippe ROCHE et Arnaud VANNIER à François BROCARD.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Thierry GUILLOUD ; Frédéric TEYSSOT
Secrétaire de séance	Catherine MERIEAU

Budget primitif 2022 – Budget annexe ZA les Valernes

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Une note de présentation du budget primitif 2022 du budget annexe ZA les Valernes a été transmise aux membres du conseil communautaire et est exposée en séance. Les orientations de ce budget ont été validées par l'exécutif de la collectivité et la commission finances et prospectives.

La balance du Budget annexe ZA les Valernes pour l'exercice 2022 qui est proposée se présente comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	945 044.44 €	945 044.44 €
Fonctionnement	807 687 .61 €	807 687.61 €
TOTAL	1 752 732.05 €	1 752 732.05 €

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe ZA les Valernes.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

III. Visas

- VU le code général des collectivités territoriales.
- VU la nomenclature budgétaire et comptable M14.
- VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 10 février 2022.
- VU la note sur le budget primitif 2022 annexée.
- VU l'avis de la commission finances et prospectives.

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- I) d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe ZA les Valernes.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexes

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Annexe I : le budget primitif 2022 du budget annexe ZA les Valernes,
- Annexe II : la note de présentation du budget primitif 2022 du budget annexe ZA les Valernes.



Le 24/03/2022

Au registre sont les signatures
Denis BENOIT
Président